



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

« La Saligue aux oiseaux » - Castétis – 1 avenue du Guat – CS 90308 – 64303 ORTHEZ Cedex
Tél : 05 59 84 31 55 – Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

Convention pour la protection des productions agricoles sensibles aux dégâts de grands gibiers : cerf, sanglier, chevreuil

OBJECTIF

Prévenir les dégâts de grands gibiers :

- récurrents sur des grandes cultures ou prairies permanentes ;
- sur des productions à forte valeur ajoutée (vergers, vignes, maraîchage...).

MISE EN OEUVRE

Lorsque l'exercice de la chasse est difficile voire impossible (zones périurbaines, etc...), ou qu'elle ne permet pas d'éviter des dégâts récurrents.

Signature d'une convention tripartite entre l'agriculteur, le détenteur du droit de chasse adhérent à la Fédération (ACCA, Société de Chasse), et la Fédération des chasseurs.

CONDITIONS

Financement possible de l'achat de matériel de protection (ex : clôtures électriques) à hauteur de 50 % par la Fédération des Chasseurs.

L'agriculteur s'engage à ne pas s'opposer à l'exercice de la chasse sur les terrains chassables dont il dispose (hormis dans les cultures sensibles non récoltées).

PROCEDURE

Un Technicien de la Fédération se déplace sur site pour vérifier la faisabilité, déterminer la meilleure protection et chiffrer le projet.

Une décision est prise par la Fédération après étude du dossier.

En cas de réponse positive, une convention est établie et signée par les parties, la Fédération verse le financement prévu.

CONTACT

Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques :

- Par téléphone au 05.59.84.92.53
- Par mél à sbergerot@chasseurdefrance.com